



## \_ CONDITIONS GENERALES DE VENTE \_

Déclaration comme organisme de formation n° 84 69 15103 69  
auprès de la Préfecture du Rhône

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par **COACHING THERAPIE C BONNARD** (ci-après « l'Organisme de formation ») au Client.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet [www.coaching-therapie-c-bonnard.com](http://www.coaching-therapie-c-bonnard.com) porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentiels, incluant, ou non, les accompagnements SAV par téléphone. Les formations présentiels peuvent être réalisés dans des locaux loués par le client ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées aux catalogues et sur le site de l'Organisme de formation [www.coaching-therapie-c-bonnard.com](http://www.coaching-therapie-c-bonnard.com) ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients (« formations intra »).

### DOCUMENTS CONTRACTUELS

A la demande du Client, **COACHING THERAPIE C BONNARD** lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage **COACHING THERAPIE C BONNARD** lui en retournant dans les plus brefs délais un exemplaire signé et portant son cachet commercial. Pour les formations, une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la prise de la commande. Une inscription est définitivement validée lorsque le présent document signé et un chèque d'acompte de 50% sont reçus par nos services.

**COACHING THERAPIE C BONNARD** convient avec le Service Formation du Client des lieux, dates et horaires des séances de formation. A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

### PRIX ET REGLEMENTS

Tous nos prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Toute formation commencée est due en entier.

Les factures sont payables en euros, à 30 jours date de facture, sans escompte et à l'ordre de **COACHING THERAPIE C BONNARD**. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client de pénalités de retard au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Outre les pénalités constatées en cas de retard de paiement, le Client sera redevable d'une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement conformément aux articles L441-6 c. com. et D. 441-5 c. com. **COACHING THERAPIE C BONNARD** se réserve néanmoins le droit de réclamer une indemnisation complémentaire, sur justification, lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs à ce montant.

### REGLEMENT PAR UN OPCA

Si le Client souhaite que le règlement soit émis par l'OPCA dont il dépend, il lui appartient :

- de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur son bon de commande ;
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'OPCA qu'il aura désigné.

Si l'OPCA ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

Si **COACHING THERAPIE C BONNARD** n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCA au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du coût du stage.

En cas de non-paiement par l'OPCA, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

## ANNULATION / DESISTEMENT DU FAIT DU DEMANDEUR

Toute annulation d'inscription d'un participant à un stage est notifiée par écrit par le demandeur auprès de son correspondant à **COACHING THERAPIE C BONNARD**.

En cas de désistement, les montants suivants seront facturés par désistement :

- dans une période comprise entre 3 et 6 semaines avant la formation : 50% du montant total de la formation.
- dans une période comprise entre 0 et 3 semaines avant la formation : 100% du montant total de la formation.

Toute formation commencée est intégralement due.

Le remplacement d'un stagiaire reste possible jusqu'au début du stage.

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les prestations de **COACHING THERAPIE C BONNARD** font l'objet de recherches, de travaux et d'investissements longs et coûteux. Le prix de vente donne accès à des données spécifiques pour un participant ciblé. **COACHING THERAPIE C BONNARD** concède à chaque participant une licence personnelle et non transférable d'utilisation des supports de formation qui lui sont remis.

L'exploitation, la reproduction ainsi que toute diffusion à des tiers, par quelque voie que ce soit, est strictement soumise à l'autorisation expresse de **COACHING THERAPIE C BONNARD**. Les entités clientes sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

## CONFIDENTIALITE

Toutes informations de quelque nature qu'elle soit, commerciale ou technique, divulguées entre les Parties à l'occasion de la prestation, restent la propriété exclusive de la Partie qui les divulgue. La Partie qui les reçoit n'en fera usage que dans le cadre de la prestation. La Partie recevant l'information s'engage à tenir ces informations comme strictement confidentielles pendant cinq (5) ans après la fin de la prestation, à les fournir aux collaborateurs qui doivent en avoir connaissance pour l'exécution de la prestation et qui sont tenus de les traiter confidentiellement et de ne les communiquer en aucun cas à des tiers sans avoir obtenu l'accord écrit préalable de la Partie qui les divulgue.

## COMMUNICATION

Le Client autorise expressément **COACHING THERAPIE C BONNARD** à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.

## INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par l'entité cliente à **COACHING THERAPIE C BONNARD** en application et dans l'exécution des prestations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de **COACHING THERAPIE C BONNARD** pour les besoins des dites prestations.

Conformément à la réglementation française applicable à ces fichiers, l'entité cliente peut écrire à Energy Formation pour s'opposer à la communication des informations le concernant. Il peut également à tout moment exercer ses droits d'accès et de rectification dans le fichier **COACHING THERAPIE C BONNARD**.

## OBLIGATIONS DE COACHING THERAPIE C BONNARD

Quelle que soit la formation dispensée, **COACHING THERAPIE C BONNARD** n'est tenu à aucune obligation de résultat quant au niveau tant qualitatif que quantitatif des acquis retirés par participant à l'issue de la session de formation. Sa seule obligation est l'exposé selon ses moyens propres et conformes aux règles de la profession, des thèmes prévus sur la fiche descriptive de stage et figurant au cahier des charges.

Dans le cadre d'un stage réalisé au sein des locaux du client, l'entité d'accueil se charge de toute la partie logistique (plan d'accès, restauration, réservation de la salle de cours, mise à disposition des matériels et équipements pédagogiques...) selon les préconisations **COACHING THERAPIE C BONNARD**.

L'entité d'accueil est garante du bon fonctionnement de ses équipements. En cas de défaillance de l'un d'entre eux, elle prendra toutes les dispositions nécessaires pour les remplacer dans un délai compatible avec la poursuite de la formation. A défaut, **COACHING THERAPIE C BONNARD** ne pourra être tenu responsable des dysfonctionnements susceptibles de conduire à l'annulation de la session.

## ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Demos qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.